

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 15 MARS 1889

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTE DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

II

LA PAROISSE DE BERTHIER.

§ V.

LE COUVENT DE BERTHIER.

(Suite.)

Cette gratification a été ratifiée par feu Messire H. Moreau, vicaire-général de Mgr. de Montréal. (1)

Enfin la cloche du couvent de Berthier donne la note la.

Parmi les anciennes supérieures du couvent de Berthier figure avec éclat la Révérende Mère Saint Bernard, devenue plus tard supérieure générale de toute sa communauté. Elle dirigea le couvent de Berthier de 1842 à 1849, et celles de ses anciennes élèves qui vivent encore en ont conservé le meilleur souvenir.

Aussi lorsque, en 1883, la Mère Saint Bernard célébra ses noces d'or de religieuse à la maison mère, à Montréal, les anciennes élèves du couvent de Berthier s'empresèrent-elles de lui offrir leurs hommages d'amour et de filiale reconnaissance. Un comité se forma bientôt, et une lettre dictée par le cœur convoqua toutes les anciennes élèves à prendre part au concert de reconnaissance à offrir à l'ancienne supérieure de Berthier.

Une plume habile écrivit bientôt l'adresse suivante, que nous reproduisons en entier.

" NOCES D'OR.

" A LA TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE ST. BERNARD, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME, MONTRÉAL,

" Très Révérende Mère,

" La voix des anciennes élèves du couvent de Berthier, sera-t-elle hors de ton, dans l'harmonie des concerts, de pieuse jubilation, que nous apporte l'écho de la montagne de Ville-Marie ?

" Nous le craignons, si nous n'étions convaincues, que trente-quatre années de séparation, n'ont pu altérer la maternelle sollicitude, le noble dévouement, de celle, qui habita les murs de notre vieux couvent, de 1842 à 1849.

" Heureuses nous serions, Révérende Mère, si'il nous eût été possible au jour de vos noces d'or, de nous rallier autour de vous, et d'un commun accord, déposer en personne à vos pieds, le respectueux hommage de notre profonde vénération, et de notre vivo et filiale gratitude ; sentiments bien sincères, que, toutes, nous conservons dans nos cœurs pour une Mère vénérée.

" On nous a répété un mot, bonne Mère, qui retentit encore bien délicieusement à nos oreilles.

" Nos devancières du 5 Octobre, rappelant à votre souvenir les lieux témoins de vos labeurs incessants dans l'enseignement, ont nommé Berthier.

" Berthier, ont-elles dit, paroisse fière d'avoir possédé Mère St-Bernard pendant sept ans.

" Oui, Très Révérende Mère, nous sommes fières, nous sommes glorieuses de redire que durant sept années nous avons possédé l'une des gloires de la Congrégation de Notre-Dame, l'un des plus beaux fleurons de la couronne de l'Immortelle Marguerite Bourgeoise, sa digne émule dans l'œuvre de l'éducation, l'une des

(1) Décédé le 30 juillet 1880. C'était mon oncle.

plus fidèles servantes de la Vierge Immaculée, sa copie vivante dans l'exercice d'un zèle éclairé auprès des âmes confiées à ses soins.

" Un demi siècle de vie religieuse ajoute un nouveau relief à ces riches attributs, et veuillez croire que c'est pour nous un véritable bonheur, de pouvoir profiter de cette précieuse occasion pour vous offrir, avec un faible cadeau, l'expression de notre amour et de notre reconnaissance.

" Puisse le ciel réaliser nos vœux, exaucer nos prières, et vous couleriez encore, de nombreux et d'heureux jours, pour la gloire et le bonheur de votre communauté, et de celles qui osent se souscrire.

" Vos filles respectueuses, et reconnaissantes."

Suivent 65 signatures.

Berthier 21 Novembre 1883.

Le cadeau était de \$100.00.

Parmi ces 65 signataires de l'adresse se trouvaient les noms de Madame Veuve Juge James Armstrong, de Sorel ; de Madame Veuve Juge L. A. Olivier, de Joliette ; de Madame Veuve J. A. Mousseau, de Madame Juge Mathieu, de Montréal ; et d'une foule d'autres dames de distinction.

§ VI.

L'ACADÉMIE ET LES AUTRES ÉCOLES DE BERTHIER POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE (1).

(1) L'instruction publique se divise en trois branches : 1^o l'instruction primaire, comprenant les études élémentaires (lecture, écriture, calcul, dessin linéaire etc.) ; 2^o l'instruction secondaire, comprenant les études classiques (littérature française, latine, grecque, histoire, sciences etc.) ; 3^o l'instruction supérieure, comprenant les hautes études (théologie, droit, médecine et pharmacie, sciences et lettres.)

Or, on donne le nom d'Université aux maisons d'éducation, qui donnent l'instruction supérieure. Nous n'avons qu'une université catholique dans la province de Québec, l'Université-Laval ; mais, par l'ordre de Léon XIII, cette université enseigna à la fois à Québec et à Montréal.

On appelle Collèges les maisons d'éducation qui donnent l'instruction secondaire, i. e. qui enseignent le latin. Ce n'est pas sans émotion qu'un jeune homme franchit le seuil du collège, pour la première fois, et cette émotion première laisse en son âme une impression salutaire qui l'aide beaucoup pendant ses études classiques.

Quant aux autres maisons d'éducation, elles se nomment écoles ou académies. MM. les commissaires des écoles catholiques de Montréal ont appelé tout simplement *École du Plateau* l'une des meilleures maisons d'éducation commerciale du pays ; ils l'ont appelé *École*, à cause qu'elle donne l'instruction primaire ; et du *Plateau* à cause de son site. Le gouvernement provincial a de même appelé *écoles-normales*, les maisons d'éducation de Québec et de Montréal, où l'on ne reçoit que des jeunes gens de seize ans et au dessus pour les préparer aux diplômes d'écoles élémentaires, ou modèle, ou même académiques : il les a nommées *écoles*, à cause de l'instruction primaire, qu'elles donnent, et *normales*, à cause qu'elles sont la règle des autres écoles.

Enfin les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui viennent de fonder sur la rue Sherbrooke, à Montréal, une maison destinée, et par son temporel, et surtout par ses professeurs émérites, à rivaliser avec l'École du Plateau pour l'éducation commerciale, ne lui ont donné que le nom de Pensionnat Mont Saint Louis, du lieu où elle se trouve.

De même la faculté de Médecine canadienne-française de Montréal, qui aurait eu le droit de s'appeler Université, et parce qu'elle donne l'instruction supérieure, et parce qu'elle est affiliée à l'université protestante de Cobourg, Ontario, s'est modestement appelée *École de Médecine* etc.

On peut objecter, il est vrai, que l'école commerciale anglaise la plus célèbre dans le monde anglais de Montréal s'appelle le *Business-College* ; mais, sans doute, parce que le génie de la langue anglaise le lui permit, permission que ne donne en Canada ni l'autorité civile ou diocésaine, ni le dictionnaire français. (Voir aux mots *instruction, primaire, secondaire, supérieure, école, académie, collège et université.*)

Dès 1790, (et auparavant, sans doute) il y eut une grande école tenue à Berthier. Un M. Labadie en fut chargé et eut avec M. Pouget une grande difficulté, dans laquelle il finit par faire excuse.

M. Labadie avait poursuivi M. Pouget, son curé, et dit beaucoup de choses de lui. Durant le procès il ne put s'approcher des Sacrements, sans doute parce qu'il ne voulait pas s'adresser à son curé au temps pascal, et que, dans ce temps, il était par le mandement de l'évêque de Québec, en date du 10 décembre 1788, défendu aux prêtres d'une paroisse d'entendre en confession les fidèles d'une autre paroisse sans un billet de leur curé : billet qui fut refusé ou qui ne fut peut être pas demandé.

Cependant M. Labadie, ne pouvant plus y tenir, écrivit une lettre à Mgr. de Québec, le 24 juin 1793, pour le supplier de permettre à quelque prêtre de l'absoudre, disant qu'il regretta d'avoir dit tout ce qu'il avait dit, bien que ce fût la vérité, parce que toute vérité n'est pas bonne à dire.

Au reste la clause relative au temps pascal du mandement du 10 décembre 1788, fut révoquée avec beaucoup d'humilité sur l'ordre de Rome, qui la trouvait trop sévère, dans le mandement du même évêque de Québec, en date du 28 octobre 1793, et on n'entendit plus parler de l'affaire Labadie.

Dans une lettre, en date du 18 août 1838, M. Gagnon, après avoir dit du couvent ce que nous avons rapporté, ajoutait (1) relativement aux garçons : " Il y a une académie près de l'église fréquentée par 40 enfants. Dans le reste de la paroisse, il ne se trouve qu'une petite école de garçons fréquentée par 15 à 20 enfants.....

" Quatre maisons d'école furent bâties dans cette paroisse avec une aide de la législature, et maintenant elles sont fermées, parce qu'il n'y a plus d'allocation de cette même législature, qui n'existe plus."

M. Gagnon termine sa lettre en proposant d'employer le quart des revenus de la fabrique pour le soutien des écoles. Ce qui fut fait.

Ici encore, cependant, eut lieu un démêlé avec un M. Côme Duteau de Grandpré, instituteur, à propos de cette dernière allocation.

M. Duteau de Grandpré se plaignait à Mgr. de Montréal, dans une lettre en date du 21 décembre, 1842, de ce que, ayant été engagé moyennant sa quote-part du quart des revenus annuels de la fabrique, il n'était pas justement payé, parce que l'on ne pouvait savoir combien M. le curé et les marguilliers de l'œuvre retiraient chaque année, vu qu'ils ne rendaient pas leurs comptes. Il réclamait cependant au moins \$2,18,4 pour deux ans d'arrangés.

Les registres montrent, en effet, que, depuis et y compris 1836 jusqu'en 1843 inclusivement, les comptes ne furent rendus que le 6 juillet 1844.

Enfin dix ans plus tard, en 1848 M. Gagnon confia son académie pour les garçons aux Clercs de St. Viateur, de Joliette, qui arrivèrent au nombre de cinq, sous la direction du R. Frère Fayard, et s'en retournèrent quatre ans après, en 1852.

(1) Archives de l'archevêché, dossier de St. Geneviève de Berthier.

(A continuer.)

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite convaincra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

FEUILLETON

LE SÉQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE.

PREMIÈRE PARTIE

II
(Suite.)

Elle se mit à rire.
—La perte? Puisque ce ne sera rien. Vous avez bien entendu.

—Mais votre robe, votre toilette. Elle rit plus fort

—Oh ! ma toilette, elle en a bien vu d'autres. Je n'étais pas habillée justement. Nous avons travaillé toute la journée.

Il fit un gesto de surprise.
—Travailler?... Vous êtes ouvrière?

—Fleuriste... un peu plus loin, de l'autre côté de la rue.

Il eut un regard suppliant.
—Oh ! permettez-moi.....

—Quoi ?.....
—D'aller prendre de vos nouvelles, de vous faire accepter.....

—Vous auriez tort de refuser, mademoiselle dit le pharmacien qui passait.... Monsieur vous doit un dédommagement après tout. Vous serez peut-être obligée de prendre quelques jours de repos.

Elle secoua la tête.
—Du repos en ce moment, la veille du Grand-Prix?

—Il le faudra peut être..... Nous verrons ça demain. En attendant il faut rentrer et vous coucher..... Nous ne serons tout à fait fixés que demain.

—D'ailleurs, dit un des agents, qui s'était approché, il est nécessaire que mademoiselle donne son nom, pour le rapport.....

—Quel rapport?

—Nous sommes obligés de faire un rapport..... ça s'est passé sur la voie publique..

Le sergent de ville avait sorti un carnet de sa poche et se préparait à écrire.

—Berthe, dit la jeune fille.

—Berthe ? demanda l'agent.....

Berthe tout court ?

—Berthe tout court, 362, rue Saint-Honoré.

L'Anglais prit vivement son chapeau et sortit.

Quand, une heure après, la jeune fille rentra chez elle, amenée dans un fiacre, elle poussa des cris de stupéfaction.

Sa modeste chambre, situé au cinquième, était ornée comme la devanture d'une fleuriste.

Il y avait de la verdure et des fleurs partout.

—Une jeune camarade de son magasin, qui l'avait accompagnée, levait les bras, extasiée.

Berthe appela la concierge et lui demanda des renseignements.

Elle ne put rien apprendre.

C'était un monsieur. Il n'avait rien dit. Il avait seulement remis cette lettre.

Elle indiqua une enveloppe sur la cheminée.

La jeune fille l'ouvrit fébrilement. Il s'en échappa deux billets de banque, deux billets de mille francs.

Sur une carte que les billets entouraient, elle lut :

" Thomas Moore..... comme faible dédommagement à la frayeur qu'il vous a causée."

Elle repoussa la carte et les billets.

—Mais je ne veux pas de cet ar-

gent, murmura-t-elle..... Il faut le rendre à ce monsieur.

—Il n'a pas laissé son adresse, fit la concierge.

—C'est le monsieur qui a failli t'écraser ? demanda Lucie, l'amie de Berthe.

—Oui.

—Il te doit bien ça !..

—Sûrement, dit à son tour la portière... Puis c'est un monsieur sans doute qui en a d'autres... ça se voit... Mademoiselle serait bien godiche...

—Je ne toucherai pas à cet argent, déclara Berthe.

Les deux femmes levèrent les bras au ciel interloquées.

Le pharmacien avait recommandé de faire coucher Berthe.

La concierge prépara la couverture. Son amie l'aïda à se déshabiller.

On avait enlevé les fleurs, dont l'odeur était entêtante.

La jeune fille resta trois jours au lit.

Quand elle descendit pour la première fois, elle apprit par la concierge que le monsieur aux fleurs était venu trois fois par jour demander de ses nouvelles.

—Il fallait lui rendre son argent, dit Berthe.

La portière se récria.

Elle n'aurait jamais osé..... Un homme si bien, si comme il faut... riche comme Crésus, sans doute. Il lui avait donné cent francs pour son dérangement..... cent francs comme rien du tout, comme un autre aurait donné cent sous..... Il devait être au moins millionnaire. Il ne fallait pas le froisser..... C'était un jeune homme très doux, incapable de manquer à une jeune fille.

Berthe était devenue subitement très inquiète.

Cette poursuite de l'étranger cachait des desseins qu'elle redoutait.

Elle aussi, elle l'avait trouvé très bien.

Elle n'avait pu s'en défendre ; pendant les heures solitaires qu'elle avait passées, elle avait pensé à lui. Sa figure avait voltigé autour de son oreiller, dans ses rideaux.

Parbleu ! elle le savait bien qu'il était très comme il faut ; qu'il paraissait très riche, et c'est là ce qui l'effrayait....

Pouvait-elle compromettre son avenir ?

Où cela la mènerait-il ?

C'était un étranger, qui quitterait Paris demain.....

Pourquoi songer à lui ?

Berthe avait perdu sa mère très jeune, mais elle avait été élevée par sa tante dans des sentiments très honnêtes.

La brave femme l'avait mise en garde dès son jeune âge contre les séductions des hommes.

Elle s'était bien promis de se défendre énergiquement et de n'aimer jamais qu'un homme de sa condition, qu'elle pourrait épouser.

Et voilà qu'elle se sentait prise d'une affection soudaine pour cet étranger.

Ce n'était pas son corps qu'il avait blessé, mais son cœur.

Elle restait rêveuse, n'osant plus interroger la concierge, tremblant à chaque instant de voir le jeune homme surgir tout à coup devant elle.

Si elle l'apercevait, elle le sentait, elle ne serait pas maîtresse de ses impressions... son trouble la trahirait.

Elle se hâta de s'éloigner.

—S'il revient, dit-elle à la concierge, vous lui direz que je suis tout à fait guérie et que je n'ai plus besoin qu'il s'inquiète de moi..... Vous lui

direz aussi que je le remercie beaucoup de ses fleurs et de son argent, mais que je donnerai les billets aux pauvres s'il ne veut pas les reprendre.

La portière haussa les épaules d'un air indigné.

—En voilà une commission ! Si vous croyez que je vais la faire.....

—Je la ferai donc moi-même, répondit la jeune fille. Je vais vous laisser un mot pour lui.

Elle se disposait à remonter chez elle, quand elle poussa un cri d'effroi. Thomas Moore était devant elle.....

III

Le jeune homme était pâle, ému comme le jour de l'accident.

Il ôta vivement son chapeau et salua profondément la jeune fille.

—J'ai tout entendu, dit-il.

—En ce cas, monsieur, riposta froidement Berthe, je m'étonne que vous persistiez à revenir ici.

Elle voulut s'éloigner.

Il la retint doucement.

—Ecoutez-moi... une minute seulement, une seconde.

—Qu'avez-vous à me dire ?... Je suis très pressée... Puis il faut avant tout que je vous remette votre argent.

—Vous ne voulez pas le garder ?

—Non... vous ne me devez rien... Il prit une attitude suppliante.

—En souvenir de moi.....

—A quoi bon un souvenir de vous ? Pour me rappeler que vous avez failli m'écraser ?

La jeune fille éclata de rire, mais son rire était forcé.

Le jeune homme était devenu plus pâle.

—Vous êtes cruelle, murmura-t-il.

Il y eut quelques secondes de silence.

Tous les deux étaient sortis machinalement de la maison.

Ils se trouvaient maintenant dans la rue où les passants les regardaient et les heurtaient.

Il était huit heures.

Le soleil jouait dans les verdure de l'Elysée. Le ciel était d'un azur transparent.

L'air avait cette fraîcheur tendre des matinées d'été, qui transporte et qui grise.

Des fiacres passaient à vide, la caisse rendant un son fêlé, en quête de clients.

Les portes des boutiques s'ouvraient, et de grandes flaques d'eau s'étaient sur les trottoirs, versées par les garçons qui nettoyaient.

La rue s'éveillait, sortait de son sommeil, les yeux gros encore.

Ils tournèrent vers l'avenue, presque déserte à cette heure, qui longe le palais de l'Elysée.....

Berthe voulait en finir tout de suite, se débarrasser de cette persécution dont elle se voyait l'objet.

Elle entama l'entretien nettement.

—Qu'espérez-vous, monsieur, en me poursuivant ainsi ?

—J'espère me faire aimer, répondit le soupirant. Je veux faire de vous ma femme.

Berthe secoua la tête.

Elle eut un sourire d'incredulité.

—Votre femme ? tous les éducateurs commencent par faire de semblables promesses. Mais je ne m'y laisserai pas prendre.

—Je suis sincère, je vous le jure.

—En ce moment, peut-être, puis vous réfléchirez.

—C'est tout réfléchi. Depuis trois jours j'y pense. Depuis que je vous ai vue, je ne pense qu'à cela, qu'à vous. Je ne puis pas penser à autre chose. Je ne vis plus. Je vous aime et ne puis pas vivre sans vous.

(A continuer)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie: Hon. A. H. PAQUET, Président. CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr. C. A. CHENEVERT, Secrétaire-Gérant.

DIRECTEURS: Hon. A. H. PAQUET. CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, LOUIS SYLVESTRE, M.P.P. C. A. CHENEVERT, Avocat. A. DEMERS, Avocat. DR. A. F. FLEURY. ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 15 MARS 1889.

M. Beausoleil a posé mercredi dernier, au Gouvernement Fédéral, les interpellations suivantes:

Le gouvernement se propose-t-il de faire droit à la requête des citoyens de la paroisse de St Barthélemy, comté de Berthier, et d'établir un bureau de poste à ou près de la station de St Barthélemy du chemin de fer du Pacifique? si oui, quand?

Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre au Parlement, durant la présente session, des mesures pour préserver les ravages causés par les inondations périodiques du St Laurent à Montréal et dans les comtés environnants? à ces deux interpellations le gouvernement a répondu non.

LA RÉCIPROCITÉ ET LA PROTECTION.

Certains journalistes s'évertuent à écrire dans leurs journaux qu'il y a un antagonisme réel entre la Réciprocité et la politique nationale. Or, cette prétention est fautive et tel antagonisme n'existe pas. Il est généralement admis aujourd'hui que nous avons besoin de la protection pour développer nos ressources, que nous avons besoin de la protection pour créer une industrie nationale; mais cela veut-il dire que si nous avons le libre échange avec les Etats-Unis, nous ne pourrions avoir un tarif protecteur avec les autres pays, qui étant situés dans des conditions économiques différentes, pourraient détruire nos industries si nous leur ouvrons nos portes? Ne savons-nous pas que le Canada et les Etats-Unis sont dans les mêmes conditions économiques? que la main d'œuvre, est aussi chère aux Etats-Unis qu'ici? Ne savons-nous pas encore que la matière première est aussi abondante au Canada que chez nos voisins et à meilleur marché? N'avons-nous pas des pouvoirs d'eau innombrables, et les plus puissants du monde? Et nos mines ne sont-elles pas d'une richesse extraordinaire? Est-ce que nos forêts ne sont pas les plus belles de l'Amérique? Enfin, sous le rapport des ressources naturelles, ne sommes-nous pas les égaux, sinon les supérieurs des Etats-Unis? Si telle est notre situation, n'est-il pas évident que nous avons le moyen de faire face à la concurrence des Etats-Unis, que nous pouvons non-seulement maintenir notre terrain, mais encore en gagner chez eux?

Nous savons bien que le Canada ne pourrait ouvrir aussi avantageusement ses portes aux pays de l'Europe par exemple, et pourquoi? parce qu'ici, en Amérique, les salaires sont élevés, tandis que là-bas l'ouvrier travaille comme un mercenaire et ne reçoit qu'un maigre salaire. Nous devons donc toujours maintenir le tarif protecteur en tant que l'Europe est concernée.

Il y a en outre une grande question qui demande une solution, et qui ne peut pas en trouver d'autre que la réciprocité complète avec les Etats-Unis.

L'adoption du tarif protecteur, en 1879, a eu pour résultat immédiat l'établissement de nombreuses manufactures, dont la capacité productive dépasse de beaucoup les besoins de la consommation locale. Au bout de trois ou quatre ans seulement, la concurrence est devenue si active, la production si exagérée et les prix si réduits qu'il s'en est suivie une crise terrible qui a failli emporter la plupart des entreprises et des capitaux qui y avaient été placés.

Les compagnies se sont trouvées avec un marché surchargé, un sur-

plus énorme de stock, sans aucune possibilité d'en disposer, même à sacrifice, sur aucun autre marché, et avec des engagements aux banques qu'elles ne pouvaient remplir. Il leur fallut suspendre et supprimer les dividendes. La confiance publique fut tellement ébranlée, que des stocks qui avaient valu 125, 150 et 200 pour 100 tombèrent à 50, 40, 30 et même 10 pour cent, et à un moment donné, la ruine parut inévitable et certaine.

C'est de l'imminence du danger commun que sont nées les combinaisons entre fabricants pour diminuer la production et hausser les prix de manière à payer les dividendes sur un capital exagéré avec une production réduite. En sorte qu'aujourd'hui le public paie un prix excessif, hors de proportion avec le prix de revient pour les marchandises qu'il consomme.

C'est un état de choses anormal qui ne peut pas durer. Déjà l'opinion publique s'inquiète et s'agite. Nous ne pouvons pas augmenter sensiblement la production industrielle du pays; nous ne pouvons pas compter sur une consommation beaucoup plus considérable que celle que nous avons aujourd'hui. Nous sommes obligés déjà de réduire la production afin d'empêcher la ruine et l'extinction des manufactures. Conséquemment, il n'y a qu'un remède et ce remède ce n'est pas dans le pays qu'il se trouve, c'est en dehors.

Le Bill sur la Loi de Chasse.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec regret que le bill proposé par notre député M. Sylvestre, sur la loi de la chasse a été rejeté par la chambre. Nous n'avons pas à discuter les motifs qui ont porté un certain nombre de nos amis à faire faux bond à notre député sur l'adoption de la loi dont il s'était chargé; les raisons qui les ont portés à en agir ainsi peuvent être bonnes à certains points de vue, mais nous devons déclarer que cette loi, ayant une couleur locale pour le district de Richelieu où un grand nombre de citoyens font de la chasse une de leurs sources principales de revenus et étant soutenue unanimement par les députés de ce district, elle avait droit à toute la sympathie de la députation. Dans tous les cas, il faut bon gré mal gré, accepter le verdict tel qu'il est, pour cette année; mais tout de même M. Sylvestre peut se flatter d'avoir fait tout en son pouvoir pour protéger les intérêts de ses constituants concernés dans ce projet de loi et malgré que la fortune lui ait été contraire ces braves électeurs devront lui tenir compte des efforts qu'il a faits pour faire valoir leurs intérêts.

Nous donnons ci-dessous l'état officiel du vote intervenu sur ce sujet: M. Sylvestre propose que le Bill (No. 153) attendant la loi de chasse de Québec soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Boyer propose en amendement: "que ce bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant mais dans six mois." Et les débats s'élevèrent.

Et la chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 12 Mars 1889.

L'amendement étant alors mis aux voix, il est adopté sur la division suivante:

POUR: MM. Baldwin, Blanchet, Bourbonnais, Boyer, Cameron, Casgrain, David de Grosbois, Faucher de Saint-Maurice, Gagnon, Mail, Lafontaine, LaLiberté, Lareau, Lemieux, Lynch, McShane, Martin (de Bonaventure), McIntosh, Mercier, Nantel, Owens, Rinfret, Shehyn, Spencer et Turcotte.—26.

CONTRE: MM. Bazinet, Beauchamp, Bernatchez, Bisson, Cardin, Déchêne (de l'Islet), Dumais, Duplessis, Forest, Girouard, Goyette, Lapointe, Legris, Martin (de Rimouski), Morin, Pelletier, Picard, Pilon, Rocheleau, Sylvestre, Taillon, Tessier, Tourigny et Trudel.—24.

Et alors la chambre s'ajourne.

A Fall-River, plus de six mille personnes, comprenant tous les employés des manufactures de tissus de la ville, se sont mis en grève et exigent une augmentation de salaire. Cinq cents manufactures sont fermées. Plus de la moitié des grévistes sont canadiens français.

Magnifique projet.

Le nouveau Ministre de l'Agriculture l'Hon. M. Rhodes, reconnaissant tout le mérite des cultivateurs et voulant donner à la classe agricole tout l'encouragement possible, a soumis un projet de loi, créant l'ordre du mérite agricole.

La nouvelle loi agricole crée des concours provinciaux d'agriculture.

Voilà qui est bien! Les agriculteurs forment, en notre province, la classe sociale la plus nombreuse et la plus digne de l'attention de nos législateurs. Ce sont les cultivateurs, qui versent les fonds les plus considérables dans le trésor de la province; il est donc juste de penser à eux et de les encourager dans la voie noble qu'ils suivent.

Récompenser le mérite agricole, c'est induire la jeunesse canadienne à suivre le sentier battu par nos pères. Nous ne saurions trop inspirer l'amour du sol et du travail des champs à notre jeune génération. Les professions libérales et le commerce sont encombrés; il ne reste pour champ d'action à nos jeunes gens que la noble carrière du cultivateur. Il importe donc de mettre en honneur les succès des agriculteurs soucieux de leur belle mission.

Voici un résumé de la nouvelle loi agricole:

Acte créant des concours provinciaux d'agriculture et des distinctions provinciales de mérite agricole.

Attendu qu'il importe de favoriser davantage l'agriculture en cette province, et de créer des récompenses honorifiques spéciales en faveur des meilleurs praticiens agricoles; en conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dispositions suivantes formeront la section IV du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec.

DES CONCOURS PROVINCIAUX ET DES DISTINCTIONS PROVINCIALES DE MÉRITE AGRICOLE

Des concours provinciaux

1615a.—Chaque année suivant celle durant laquelle ont lieu les concours ordinaires de comté ou de divisions de comté pour les fermes les mieux tenues, il y a pour toute la province un concours de mérite agricole entre tous ceux qui ont obtenu, dans le concours de comté ou de divisions de comté, des prix pour les fermes les mieux tenues, ont donné au commissaire de l'agriculture et de la colonisation, avis de leur intention de prendre part au prochain concours provincial et exploitant des fermes d'un moins soixante arpents en superficie et en exploitation agricole.

1615b.—Ces concours provinciaux sont régis par des règlements faits par le commissaire de l'agriculture et approuvés par le lieutenant-gouverneur.

Des distinctions provinciales de mérite agricole

1615f. Dans le but d'encourager les agriculteurs par des honneurs et des récompenses, le lieutenant-gouverneur en conseil peut accorder des distinctions dans les trois catégories de culture qui suivent:

- 1. L'agriculture; 2. La culture maraîchère; 3. La culture fruitière;

1615g. Ces distinctions consistent:

- 1. En un diplôme et une médaille d'argent pour celui qui a obtenu au concours le degré de "très grand mérite";

- 2. En un diplôme et une médaille de bronze pour celui qui a obtenu le degré de "grand mérite";

- 4. En un diplôme pour celui qui a obtenu le degré de "mérite".

1615h. Le "très grand mérite" est accordé à celui qui a obtenu au concours 85 points sur les cent points alloués à une culture parfaite. Le "grand mérite" est accordé à celui qui a obtenu 75 des mêmes points. Le "mérite", à celui qui en a obtenu 65.

Dans un accès momentané de folie, une femme du nom d'Aau Driscoll, demeurant près de Delafield (Wisconsin) s'est levée pendant la nuit et s'emparant d'une hache, a littéralement décapité son mari qui dormait. La folle allait tuer son fils de la même façon, lorsque par bonheur sa fille s'est réveillée et l'a désarmée. Mais ce qu'il y a d'étrange et même de suspect dans ce drame, c'est que la prétendue folle a raconté tous les détails du crime. Elle prétend qu'elle s'est sentie poussée par une force invisible et irrésistible à essayer de tuer sa famille pour la "mettre à l'abri d'une calamité qui la menaçait". Aux derniers avis, la femme Driscoll n'avait pas encore été remise en état d'arrestation.

Séance au Collège.

M. le Directeur du Collège St Joseph nous prie d'annoncer qu'il y aura, lundi le 18 courant, à la grande salle du Collège, une séance dramatique et musicale donnée par les élèves de cette institution.

Cette soirée aura un double but: celui d'honorer le glorieux patron de la maison, et de célébrer le 40e anniversaire de la fondation du Collège.

Nous ne pourrions choisir une plus belle circonstance pour publier un petit éssai que nous avons reçu ces jours derniers, sur le commencement et le développement de cette institution.

Dès l'année 1846, Sa Grandeur Mgr Bourget, de sainte mémoire, comprenant que rien ne pouvait mieux assurer la grandeur de la société future que de confier la jeunesse à des Religieux qui formeraient ces jeunes cœurs à la science et à la vertu, fit, en compagnie de M. de Joliet, un voyage en Europe et alla frapper à la porte de Notre Ancienne Mère Patrie, berceau de tant de glorieuses et saintes communautés religieuses. Il revint, amenant avec lui trois membres de la Société des Clercs de St Viateur.

Animé des mêmes sentiments, le regretté M. Gagnon, alors curé de cette paroisse demanda à Sa Grandeur de vouloir bien lui aider à détacher une petite branche de cette nouvelle colonie qui s'était fixée à Joliette, afin de lui confier l'éducation de ses petits enfants. Oui, ses petits enfants, car le nom de Père convenait bien à ce Vénérable Prêtre qui portait tous ses paroissiens dans son cœur. Sa prière fut entendue et le bon Frère Fayard, aidé de deux jeunes religieux canadiens, vint prendre la direction de l'école de Berthier, au mois d'Août 1848, époque mémorable, année heureuse dans les annales de Berthier, car le bien que ces dignes enfants de St Viateur ont opéré dans cette paroisse est inappréciable.

La position n'était pas enviable; conformes en ce point aussi, aux enseignements du Divin Maître, ils arrivaient au milieu de nos marqués au sein de la plus grande pauvreté; mais leurs cœurs étaient riches de l'amour de Dieu et du désir du salut des âmes. Le local était insuffisant malgré le petit nombre d'élèves. Ils eurent même à lutter contre certains préjugés qui existaient alors. Mais la douceur, la patience, la piété de ces bons Religieux, le zèle avec lequel ils se dépensaient pour le bien de ceux qui étaient confiés à leur soin, fit taire ces préjugés et leur gagna la confiance et l'estime de toute la population. Aussi, quand M. le Curé fit quelques années plus tard, une assemblée de paroisse pour savoir s'il aurait la douleur de voir partir ses bons frères, comme il les appelait, ou si l'on était disposé à s'imposer quelques sacrifices pour leur donner un logement convenable, car leur petite maison devenait plus qu'insuffisante, on vota avec enthousiasme et à l'unanimité la somme demandée.

Les réparations que l'on fit subir à la primitive école, permit aux Religieux de recevoir un plus grand nombre d'élèves et d'augmenter le nombre de professeurs qui purent donner alors un bon cours d'école modèle.

M. Gagnon fut toujours l'ami, le soutien, le Père de ces bons Religieux et le promoteur le plus zélé de l'éducation.

Il aimait la jeunesse, il prenait plaisir à aller voir épanouir ces jeunes fleurs sous les rayons bienfaisants de la science que des maîtres habiles et pieux faisaient briller à leur intelligence; il suivait avec une vive attention le développement des vertus qu'il avait vues germer dans leurs jeunes cœurs, et qui devaient plus tard en faire des hommes distingués.

Mais la réputation de la maison s'étendait de plus en plus, les élèves arrivaient de toutes les parties de la province et même de la grande République, et la population de la ville augmentant aussi, les murs devenaient encore une fois trop étroits.

De plus l'on sentait qu'un Collège Commercial devenait une nécessité dans cette partie de la Province. En face de toutes ces considérations, Messire J. B. Champeau Curé actuel de Berthier fit un appel chaleureux à ses paroissiens et les invita à coopérer avec lui à l'établissement du Collège St Joseph. Un grand nombre de personnes aisées et généreuses

répondirent à cet appel et leurs sacrifices furent couronnés d'un glorieux succès car l'on vit bientôt surgir le magnifique établissement qui fait maintenant la gloire de la ville et l'avantage du Comté. Qui reconnaîtrait aujourd'hui l'ancienne Académie St Joseph sous son nouveau manteau. Les commencements furent bien modestes; mais elle n'a cessé d'agrandir, de se développer, et à mesure qu'elle prenait des forces, que le nombre de ses élèves augmentait, elle leur donnait une nourriture intellectuelle plus substantielle.

Comme on l'avait demandé, les études devinrent plus sérieuses, plus étendues, on s'appliqua alors à donner un cours supérieur d'Etudes Commerciales. Aujourd'hui la réputation de ceux qui ont puisé dans cet établissement ces connaissances pratiques, ces vertus solides qui en font des citoyens les plus honorables, et des hommes les plus capables dans toutes les branches du commerce, fait donner, à cette maison, la préférence sur toutes les autres du même genre. Oui, nous pouvons le dire avec un orgueil bien légitime, notre beau Collège St Joseph compte comme un des plus florissants de la Province, et ne craindrait pas de se mesurer avec n'importe quelle autre maison commerciale.

Il est d'ailleurs inutile d'en faire l'éloge. "L'arbre se juge par ses fruits." Le nom seul du Collège St Joseph de Berthier est suffisant au jeune homme sortant de cette maison pour trouver une place importante et lucrative dans les rangs de ses compatriotes. Tout en inculquant à leurs enfants l'amour de leur Patrie, l'attachement à leur foi et à leur langue, les directeurs font tout en leur pouvoir pour leur donner des professeurs habiles dans la langue de nos vainqueurs; en sorte que l'anglais et le français y sont enseignés sur un même pied.

Ces éducateurs modèles se rappellent aussi qu'ils sont religieux, c'est pourquoi tous leurs efforts tendent bien à donner à leurs élèves toutes les connaissances profanes dont ils pourront avoir besoin, mais surtout ils s'efforcent à en faire de bons citoyens, par l'enseignement le plus pur de la doctrine et des vertus évangéliques. Grâce à la générosité de M. le Curé et de quelques citoyens, ils possèdent une chapelle qui attire les regards et excite l'admiration des étrangers. Un prêtre zélé et éclairé, à la conduite spirituelle de la maison, ce qui est aussi un très grand avantage pour les élèves.

Nous ne voulons manquer de rendre hommage à Messire Champeau et de le remercier des sacrifices immenses qu'il s'est imposés pour l'œuvre de l'éducation, œuvre qui lui est bien chère et dont il a le cœur de promouvoir les intérêts. Secondons ses efforts afin que cette maison, fruit de tant de dévouement continue à prospérer et produise les fruits que l'on est en droit d'en espérer. Nous tenons aussi à remercier les étrangers qui envoient leurs enfants à notre maison d'éducation, et qui contribuent ainsi tout en retirant les plus grands avantages eux-mêmes, à sa prospérité et à sa bonne réputation.

ADZ.

ÉTOFFES pour Pardessus de Printemps reçues cette semaine chez J. A. LAFERRIÈRE.

Un drame épouvantable s'est déroulé parmi les Indiens Seminoles près d'Okeechobee (Floride.)

Un jeune Indien, connu seulement sous le sobriquet de "Jim", est devenu subitement fou furieux, et s'armant d'une carabine à répétition, il s'est mis à attaquer les autres Indiens à tort et à travers. Il a d'abord envoyé une balle dans la tête de Wauke Mico, chef des Miamis. Il a tué ensuite un membre de sa propre tribu, Vieux Tigre. Le fils de celui-ci, Jeune Tigre, en voyant tomber son père, s'est précipité sur le fou et a essayé de le désarmer. Mais après une lutte acharnée, Jim a abattu Jeune Tigre d'une balle en pleine poitrine. Le fou, après ce dernier exploit, a tué deux jeunes Indiennes qui étaient ses propres sœurs, et il s'est mis à tirer indifféremment sur les femmes et les enfants de sa tribu. Finalement ce fou terrible, qui a tué huit personnes en tout, dans l'espace de quelques instants, a été tué à son tour, par Billy, un autre Seminole.

Vu que nous sommes dans l'obligation d'augmenter considérablement notre matériel, nos abonnés et tous ceux qui nous doivent, nous rendraient grandement service en s'acquittant avec nous.

NOTES LOCALES

Le terme de la Cour de Circuit s'ouvrira lundi prochain le 18 courant, sous la présidence de son Honneur le juge Ouimet. L'on continuera à entendre la contestation du règlement accordant un bonus de \$10,000 à M. Archibald Ralston.

M. Arsène Denis, maire de la paroisse de St Norbert a été mercredi dernier choisi comme préfet du Comté au lieu et place de M. Évangéliste Beausoleil qui n'est plus dans le conseil.

Nos plus sincères félicitations.

M. Archibald Ralston, tanneur et manufacturier de Berthier, (Peter Ralston & Sons) a fait samedi dernier cession de ses biens, à la demande de la Banque de Montréal. Le passif est d'environ \$70,000.

Une assemblée des créanciers a été convoquée pour le 27 courant.

CLUB DE RAQUETTES LE CANADIEN DE SOREL.

Dimanche dernier, quelques membres du Club le Canadien de Sorel, sont venus en cette ville. Après avoir pris un bon lunch à l'Hôtel Beaulne, ils sont retournés en raquettes. Parmi eux on remarquait les membres suivants:

Alfred Monarque, Président; Médéric Robitaille, Vice-Président; Albert J. Dorion, Secrétaire; A. Labelle, G. Crebassa, N. Gauthier, J. Lussier, A. Lussier, J. R. A. Cardin, J. A. R. Aubin, A. Monarque, A. Guévremont, A. Piché, A. Mongeon, N. Poirier, Jos. Parent, A. Lavallée, J. B. Péroquin, G. Paulet, A. Chapdelaine.

Samedi dernier, le 9 du courant, est décédé à Berthier, Louis Gonzague Lafontaine, Ecuyer et père de notre brave concitoyen le Dr C. Lafontaine de Berthier.

M. Lafontaine quoique bien avancé en âge, a conservé jusqu'à la fin de sa vie toutes ses facultés physiques et morales. C'était un homme très intelligent, qui se tenait constamment au courant des grandes questions et les discutait savamment.

Il a été soudainement pris d'une attaque de paralysie et n'a été qu'à quatre ou cinq jours malade.

M. Lafontaine a été longtemps capitaine et major de milice. Il a rempli aussi durant un long office, la fonction de juge de paix.

Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier, à l'Eglise paroissiale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus de plusieurs endroits pour assister aux funérailles de ce vénérable vieillard et pour donner au Docteur C. Lafontaine un témoignage de sympathie et d'estime.

La levée du corps a été faite par le Révd. M. J. Roy, vicarien de St. Eustache. La grand'messe a été chantée par le Révd. M. Plinguet, curé de l'Isle Dupas; M. l'abbé Guimond diacre, et M. l'abbé Morin, sous-diacre. Les élèves du collège St. Joseph et du Convent de la Congrégation N.-D. assistaient à la cérémonie et le chant en parties a été très bien conduit. L'Eglise était toute tendue de noir et un magnifique mausolée avait été élevé au milieu de l'église.

Nous avons eu depuis assez longtemps de semblables funérailles à Berthier.

Nous prions le Dr C. Lafontaine d'agréer l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés. Une visite convaincra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

Tres Important !!

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici; vous sauvez 25 par cent—lo parce que nous importons directement une partie de nos marchandises—20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Étoiles splendides pour manteaux, Sealotes superbes pour manteaux, Étoffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux bonnets, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manchons en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lingerie en quantités.

—Nous avons les meilleurs tailleurs.—

EN FACE DU MARCHÉ, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, C. O. PARADIS.

\$100,000 A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des États-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier. Bous de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquisite. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE - ARTISTE,

RUE DU MARCHÉ, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des États Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant.

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

J. N. PROVOST

MARCHAND GENERAL

ST GABRIEL DE BRANDON.

Vous trouverez toujours chez M. Provost, le meilleur choix de marchandises sèches, groceries, épicerie, quincaillerie enfin tout ce qui compose un magasin général, le tout de la meilleure qualité et à des prix très modérés.

M. Provost fait aussi une spécialité du commerce de bois de sciage.

Une visite est sollicitée.

J. NORBERT PROVOST

1er Mars 1889.—3m.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [50 Victoria, ch. 12].

1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1889.

N.B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils.

Pour tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martes, pékans, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5. Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 Bécasses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards saurages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté harles (bec scies), harids, gociands.)

N. B.—Néanmoins dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les mouche-roches, les pies, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardonnerets, les grives, (merles, flutes des bois, etc.) les roitelets, le gogin, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les liboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur [tourte], le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs [recollats], les pies-grèches, les gens, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N. B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Dore, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA," CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier: RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin,

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE,—SOREL P. Q.

NOÉ PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques.

1er Mars 1889.—1a.

DR. W. A. HÉNAULT,

COIN de la rue de l'Eglise, BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à l'Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés. Ouvrage fait avec célérité et soin. Une visite est sollicitée.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER COIFFEUR,

RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.

Ancienne maison J. C. Dixon,

Près du Marché, - BERTHIER.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice,—MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

G. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov. '88.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHÉ, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

C. W. PHILLIPS & CIE

MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout, BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir fabriquer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulée, Lard, Saindoux, Sel, Platre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company,

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents, Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o:—

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc. Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Mars 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 3

Oignons, le minot..... à

Fèves, le minot..... à

Oignons, la tresse..... 0 8 à 10

Choux des États-Unis.. 0 5 à 0 6

Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à

Pois, le minot..... 0 80 à 0 90

Blé d'Inde, le minot.... 0 60 à 70

Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50

Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70

Orge, le minot..... à

Gaudirole..... à

Graine de mil..... à

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5

Oies, la couple..... à

Poules, la couple..... 0 25 à 0 30

Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb..... 07 à 8

Beuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00

Porc frais, la livre..... 11 à 12

Lard salé..... 10 à 12

Porc frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00

Mouton, jeune quartier. 25 à 55

Veau, jeune quartier... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70

Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50

Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90

Farine de gruau..... 3 25 à 3 50

Sarazin..... à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 15 à 20

Beurre salé..... 18 à 20

Œufs frais, la douzaine. 12 à 15

Laine, la lb..... 30 à 35

Laine filée, la lb..... 60 à 75

Savon..... 06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$ 12 à

Miel en gâteaux, la lb. 12 à 15

Sucre d'érable, la lb.... 07 à 8

<